



Téléphone : 03.28.26.12.27
Télécopie : 03.28.26.93.26
Mail : mairie-uxem@wanadoo.fr
Site internet : uxem.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

I – Cadre général

II – La section de fonctionnement

1. Dépenses
2. Recettes

III – La section d'investissement

1. Dépenses
2. Recettes

IV – Indicateurs financiers 2025

V – Ratios

VI – Effectifs de la Collectivité

I – CADRE GENERAL

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10-03-2026

ID : 059-215906058-20260306-2_82026-BF

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se compose du compte administratif et du compte de gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du **compte financier unique (CFU)** qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et ainsi de contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Dépenses (Page 23 à 25)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2024	REALISE 2025	Différence	Rappel BP 2024	Rappel BP 2025	Différence
Chapitre 011 - Charges à caractère général	452 405,84 €	442 949,40 €	- 9 456,44 €	563 371,77 €	550 673,59 €	- 12 698,18 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	488 485,94 €	493 401,32 €	+ 4 915,38 €	515 000,00 €	529 020,00 €	+ 14 020,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	383,00 €	0 €	- 383,00 €	800,00 €	800,00 €	0 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	146 747,60 €	76 670,66 €	- 70 076,94 €	157 550,00 €	159 060,00 €	+ 1 510,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	23 927,23 €	19 387,74 €	- 4 539,49 €	25 000,00 €	20 000,00 €	- 5 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 724,42 €	0 €	- 1 724,42 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	600,00 €	0 €	- 600,00 €			
Chapitre 68 – Dotations aux provisions				0 €	1 000,00 €	+ 1 000,00 €
Virement section d'Investissement				425 781,90 €	592 437,91 €	+ 166 656,01 €
Dépenses de fonctionnement	1 114 274,03 €	1 032 409,12 €	- 81 864,91 €	1 689 503,67 €	1 854 991,50 €	+ 165 487,83 €

La différence réelle entre le réalisé 2024 et 2025 hors SDIS s'élève à **9 981,91 €**.

Les dépenses réalisées de la section de fonctionnement en 2025
€, soit une diminution de 7,36 % par rapport à 2024 :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 059-215906058-20260306-2_82026-BF

Chapitre 011 (- 2 %) : Consommations énergétiques quasi équivalentes, dépenses de fournitures administratives et d'entretiens d'éclairage public réduites de moitié, gains de maintenance des copieurs Mairie et Ecoles suite à changement de fournisseur.

Chapitre 012 (+ 1 %) : Dépassement au compte 6470 correspondant aux paiements des allocations chômage (décembre 2024 payé sur 2025), embauche aux services techniques à temps plein en avril 2024 donc trois mois de plein traitement supplémentaires en 2025.

Chapitre 65 (- 48 %) : Facture SDIS (71 883,00 €) restée en attente suite à demande de précisions quant au mode de calcul. Régulée sur 2026

Chapitre 67 : Pas de titres annulés sur exercices antérieurs.

2. Recettes (Page 26 à 27)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	ENCAISSE 2024	ENCAISSE 2025	Différence	Rappel BP 2024	Rappel BP 2025	Différence
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	62 525,81 €	70 450,37 €	+ 7 924,56 €	55 100,00 €	63 335,00 €	+ 8 235,00 €
Chapitre 73 – 731 Impôts et taxes – Fiscalité locale	1 045 221,04 €	1 065 689,25 €	+ 20 468,21 €	962 870,00 €	967 870,00 €	+ 5 000,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	119 301,49 €	126 540,82 €	+ 7 239,33 €	76 500,00 €	92 576,82 €	+ 16 076,82 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	95 691,01 €	57 608,80 €	- 38 082,21 €	51 500,00 €	45 500,00 €	- 6 000,00 €
Chapitre 77 – Produits spécifiques (cessions)	600,00 €	0 €	- 600,00 €	0 €	0 €	0 €
Résultat reporté				543 533,67 €	685 709,68 €	+ 142 176,01 €
Recettes de fonctionnement	1 323 339,35 €	1 320 289,24 €	- 3 050,11 €	1 689 503,67 €	1 854 991,50 €	+ 165 487,83 €

Chapitre 70 (+ 13 %) : Augmentation des recettes liées à la restauration scolaire et périscolaire (+ 13 %) et à la production des panneaux photovoltaïques (+ 40 %)

Chapitre 73 (+ 2 %) : Légère augmentation des produits provenant des Impôts directs (+ 6 200,00 €) puis Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité 2^{ème} trimestre et 3^{ème} trimestre 2024 perçue en 2025 (+ 12 000,00 €)

Chapitre 74 (+ 6 %) : Augmentation de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières (+ 7000,00 €)

Chapitre 75 (- 40 %) : remboursement facture d'électricité (24 314,22 €) et factures de résiliation copieurs en 2024 (9 960,00 €) puis légère baisse des loyers de la MSP suite à cellules libérées (- 2 700,00 €)

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 320 289,24 € en 2025.**

La Commune présente un solde d'exécution positif en 2025 de 287 880,12 €

Rappel solde d'exécution (hors cessions) :

- 2020 : + 250 300,37 €
- 2021 : + 299 895,41 €
- 2022 : + 311 026,48 €
- 2023 : + 279 193,63 €
- 2024 : + 208 465,32 €
- 2025 : + 287 880,12 € (+ 215 997,12 € hors facture SDIS non acquittée)

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10.03.2026

ID : 059-215906058-20260306-2_82026-BF

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses (18 à 19)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2024	2025	Différence 2024 / 2025	RAPPEL BP 2025
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	197 083,17 €	192 309,93 €	- 4 773,24 €	193 200,00 €
Dépenses d'équipement	106 180,98 €	253 417,91 €	+ 147 236,93 €	684 015,46 €
Opération d'ordre	0 €	2 400,00 €	+ 2 400,00 €	2 400,00 €
Solde d'exécution reporté				13 392,12 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	303 264,15 €	448 127,84 €	+ 144 863,69 €	893 007,58 €

Les dépenses d'équipement sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'équipement	Montant
Armoires Ecoles	868,14 €
Ballon d'eau chaude Salle des Assos	1 183,20 €
Barnums	842,10 €
Boîte à livres Médiathèque	550,80 €
Chaise de bureau Mairie	259,88 €
Chéneaux Salle des Sports	12 102,24 €
Climatisation Mairie	8 061,60 €
Création d'un skate-park	161 103,07 €
Débroussailluses	1 887,30 €
Division parcellaire Tamaris I	2 080,80 €
Droits d'accès logiciel Mairie	7 278,31 €
Enrochements calcaires	2 016,00 €
Etagères + fauteuil Médiathèque	487,00 €
Filet de protection toiture Ecoles	11 028,60 €
Installation prises Salle des Sports	1 872,00 €
Jardinières	1 044,00 €
Lève palette	513,60 €
Mobilier Restaurant Scolaire	2 803,20 €
Nettoyeur haute pression	790,80 €
Pose d'un système de fermeture portillon parc de jeux	780,00 €
Réalisation d'une fresque à l'Ecole	3 000,00 €
Remplacement luminaires	1 381,20 €
Rénovation sol Ecole Primaire – Situation I	17 427,00 €
Robot terrain de football	6 720,00 €
Table de pique-nique Skate-park	792,00 €
Tables de pique-nique Ecoles	1 704,48 €
Tables de pique-nique parc de jeux	2 104,22 €
Tables Ecoles	2 246,40 €
Ventilateurs	489,97 €

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 mais non réalisées sont les suivantes :

- Logiciel Médiathèque (3 000,00 €)
- Acquisition de terrain et aménagement d'un parking à la MSP (165 000,00 €),
- Acquisition de terrain et plateforme à végétaux (70 000,00 €),
- Réfection Salle de Danse (20 000,00 €),
- Ravalement de façade Salle des Sports (15 000,00 €),
- Chéneaux Restaurant Scolaire (30 000,00 €),
- Création d'un point d'eau à la MSP (2 500,00 €),
- Vidéophone Ecoles (5 000,00 €),
- Illuminations Place (2 000,00 €),
- Caméra Skate-park (18 000,00 €),
- Broyeur (6 000,00 €),
- Epareuse (6 000,00 €),
- Remplacement du sol de l'Ecole Primaire - Situation 2 (15 000,00 €)
- Réfection du grenier du Restaurant Scolaire (40 000,00 €)

Le reste à réaliser des dépenses d'investissement s'élèvent à **21 148,69 €** qui correspond à :

- Logiciel Médiathèque (3 721,69 €),
- Remplacement du sol de l'Ecole Primaire – Situation 2 (17 427,00 €)

2. Recettes (page 20 à 21)

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2024	2025	Différence 2024 / 2025	RAPPEL BP 2025
Chapitre 10 -Dotations	324 478,28 €	162 044,96 €	- 162 433,32 €	157 101,67 €
Chapitre 13 -Subventions d'équipement	7 585,60 €	90 137,75 €	+ 82 552,15 €	137 933,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	537,55 €	0 €	- 537,55 €	0 €
Virement de la section de fonctionnement				592 437,91 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations				3 135,00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	600,00 €	0 €	- 600,00 €	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €	2 400,00 €	+ 2 400,00 €	2 400,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	333 201,43 €	254 582,71 €	- 78 618,72 €	893 007,58 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à **254 582,71 €** :

- **Chapitre 10** : Affectation du résultat 2024 (66 889,31 €). Taxe d'aménagement (7 943,29 €). FCTVA (87 212,36 €)

- **Chapitre 13** : Solde subvention Région parc de jeux (42 536,75 €). Solde subvention département parc de jeux (41 114,00 €). Acompte Département sol de l'Ecole Primaire (6 487,00 €)

- **Chapitre 024** : La vente des terrains aux Tamaris n'a toujours pas été finalisée.

- **Chapitre 041** : Intégration des frais d'étude relatifs aux travaux énergétiques de l'Ecole Primaire 2020 (opération d'ordre)

Il reste à percevoir :

- 19 463,00 € pour le remplacement du sol de l'Ecole Primaire qui seront reportés en restes à réaliser dans les recettes d'investissement en 2026 :

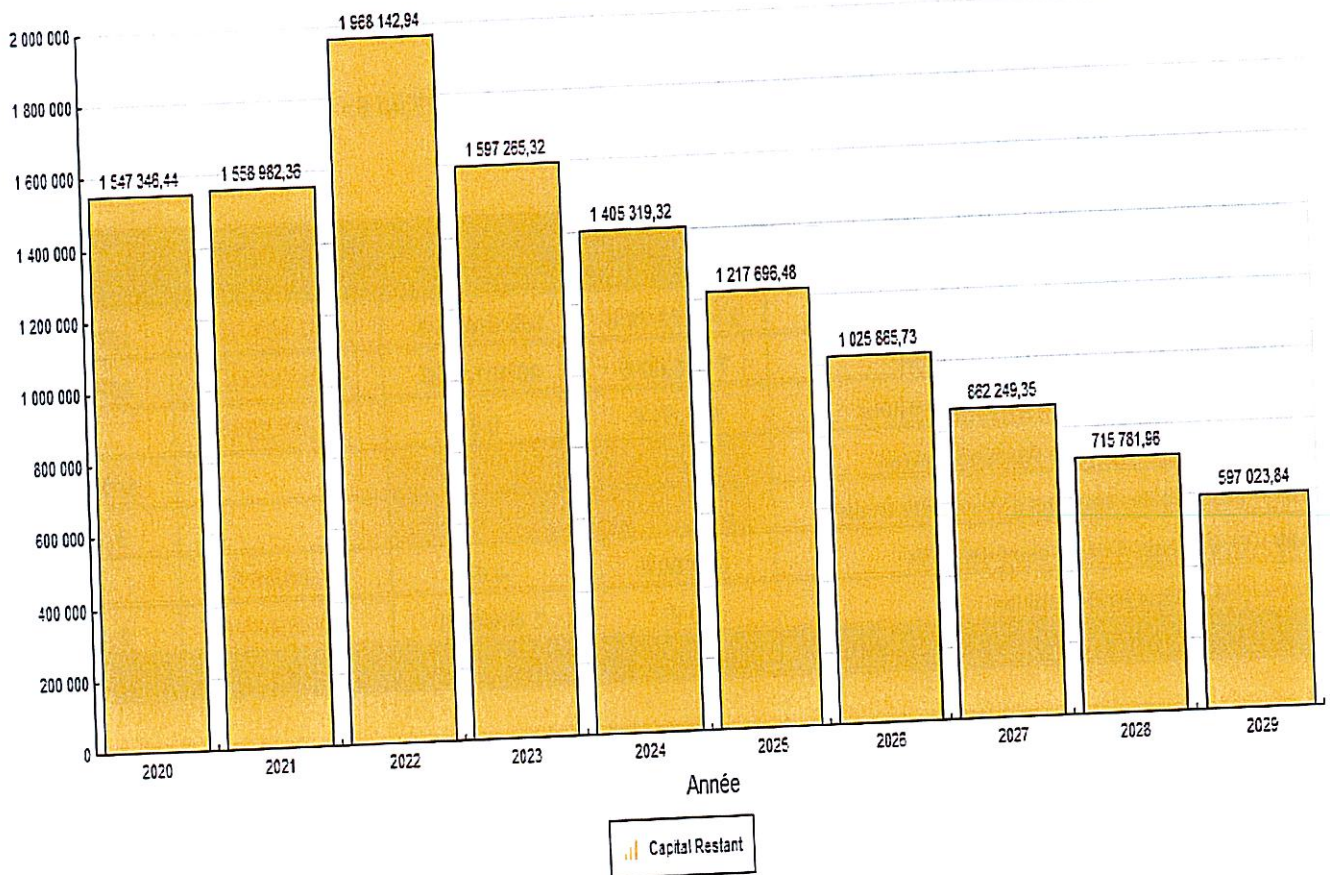
- * 6 488,00 € au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs
- * 12 975,00 € au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux

Au final, la section d'investissement présente un solde 2025 négatif de **193 545,13 €**

IV – INDICATEURS FINANCIERS 2025Etat de la dette

L'état de la dette s'élève au 31 décembre 2025 à **1 025 865,73 €**.

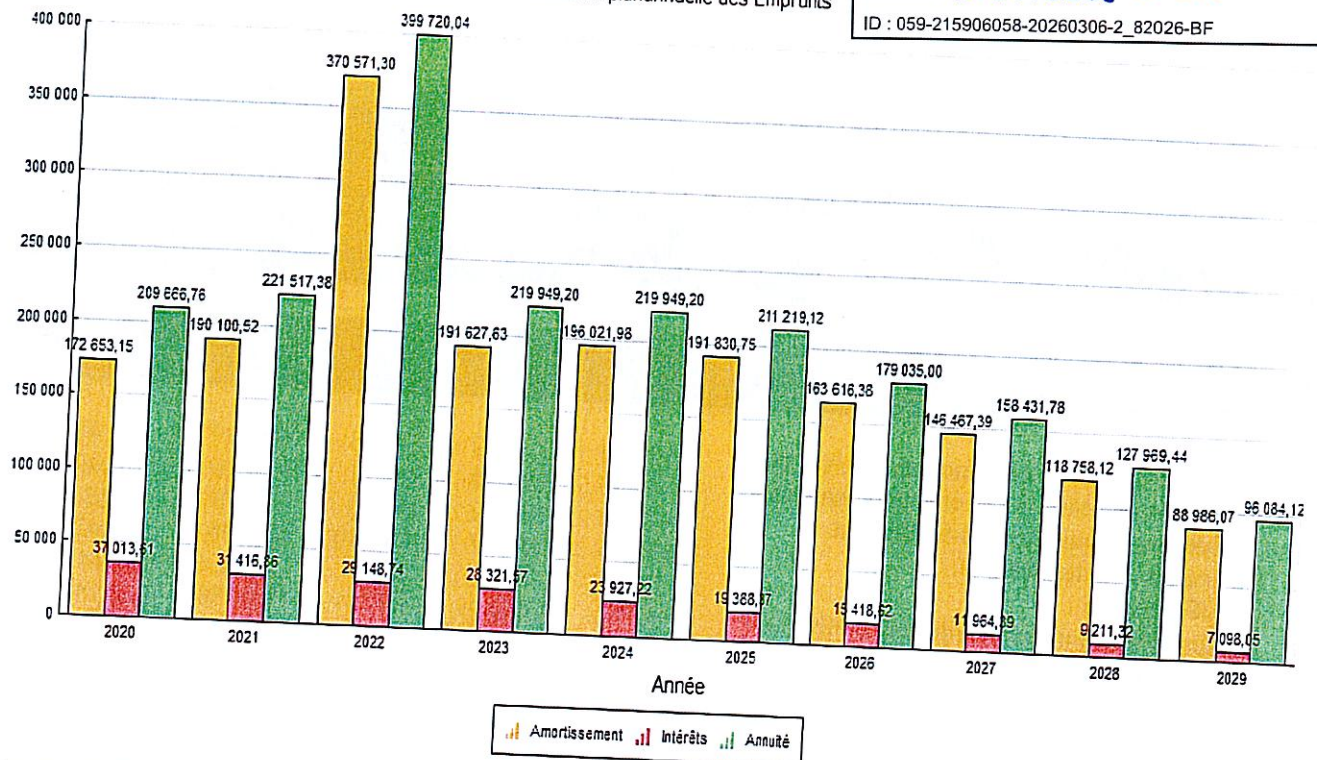
Situation pluriannuelle des Emprunts



Au 31 décembre 2026, le capital restant dû sera de 862 249,35 €, soit 44 % de moins qu'à fin 2019

685 097 € d'endettement en moins.

Situation pluriannuelle des Emprunts



Le montant des annuités s'élèvera à 179 035,00 € fin 2026, soit 15 % de moins qu'à fin 2019.

En 2027, deux emprunts arrivent à terme, ce qui fera retomber la dette d'annuité à moins de la moitié de la situation de 2019.

Le ratio de désendettement

La Capacité d'Autofinancement brute (CAF) de la Commune s'élève à 287 880,12 €. Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession) et les charges réels (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La capacité de désendettement de la Commune (encours de la dette / CAF brute) est à fin 2025 de 3,56 années. Elle évolue favorablement.



Rappel :

- fin 2020 : 4,78 années
- fin 2021 : 5,11 années
- fin 2022 : 5,07 années
- fin 2023 : 4,75 années
- fin 2024 : 5,82 années
- fin 2025 : 3,56 années (4,75 hors facture SDIS non acquittée)

V - RATIOS

Population totale (recensement INSEE) : 1 554	
Nom de « EPCI » à fiscalité propre auquel la Commune adhère : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE	
Potentiel fiscal par habitant	
864,14	

Informations financières — ratios (2)	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Valeurs 2023	Valeurs 2024	Valeurs 2025
1 Dépenses réelles de fonctionnement/habitant	571,80	574,19	735,43	664,59	743,94	664,36
2 Recettes réelles de fonctionnement/habitant	746,35	788,00	950,11	934,40	883,99	849,61
3 Dépenses d'équipement brut/habitant	472,52	692,62	198,34	190,79	69,63	163,07
4 Encours de dette/habitant	958,15	954,07	1 088,80	957,96	813,42	660,15
5 DGF/habitant	13,27	10,60	8,14	8,14	10,44	8,27
6 DGF/habitant	47 %	46,50 %	41,87 %	43,04 %	43,86 %	47,79 %
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	92,74 %	89,75 %	96,59 %	90,55 %	99,05 %	92,76 %
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	63 %	71,01 %	20,88 %	42,43 %	8,03 %	19,19 %
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	144,58 %	121,08 %	114,60 %	110,23 %	92,02 %	77,70 %
9 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement						

VI – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		2.00	0.00	2.00
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	2.00	0.00	2.00
FILIERE TECHNIQUE		8.00	0.00	8.00
Adjoint technique territorial	C	8.00	0.00	8.00
FILIERE CULTURELLE		0.00	1.00	1.00
Adjoint territorial du patrimoine	C	0.00	1.00	1.00
TOTAL GENERAL		10.00	1.00	11.00

Les charges de personnel s'élèvent pour 2025 à 493 401,32 €.